



# Flight Time Limitations Enfin Entendus !

L'UNAC se félicite de la décision des députés du Parlement Européen, qui ont lundi 30 Septembre rejeté les dispositions indécentes « FTL » incluses dans les propositions de la commission européenne. C'est une première victoire qui montre que l'unité des syndicats porte ses fruits.

Ces FTL présentent un recul majeur en ce qui concerne les limitations de nos règles de travail et de repos, mais également, et surtout, remettent en cause le principe de non régression nationale en supprimant la possibilité pour un Etat de conserver des dispositions mieux disantes que le texte européen.

A Air France, tout comme dans la plupart des Majors européennes et même de certaines Low-Costs, le socle conventionnel est bien loin des limites basses contenues dans le Code de l'Aviation Civile ou les EU-OPS. Néanmoins, nous considérons impératif de conserver ce filet protecteur car il peut servir de cible aux compagnies dans les négociations d'accords...

La guerre n'est pas pour autant gagnée, et la semaine du 21 octobre sera décisive, il faut continuer le lobbying auprès des ministres des transports de chaque pays de l'UE, afin qu'ils suivent l'avis des députés et rejettent définitivement les propositions imbuables de la commission.

## **DERNIERE MINUTE**